# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)



## **Conciergerie Ô Pieds Nus**

Nom commercial exploité par Frédéric & Adeline Mierzwinski

Forme juridique : Micro-entreprise

SIRET: 833 841 950 00037 - R.C.S. de Saint-Pierre

Adresse: 7 rue de L'Arbre du Voyageur, 97424 Saint-Leu, La Réunion Email: contact@conciergerieopiedsnus.com – Tél: +262 693 88 00 82

#### 1. Introduction

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent les relations entre la société Conciergerie Ô Pieds Nus et tout propriétaire ou locataire ayant recours à ses services. Toute utilisation des prestations implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions.

## 2. Objet

Les présentes conditions définissent les droits et obligations des parties dans le cadre des prestations de conciergerie proposées aux propriétaires, de la gestion des locations saisonnières et des services complémentaires tels que l'accueil, le ménage et la blanchisserie.

## 3. Réservation et validation

Pour toute réservation effectuée par un vacancier :

- Un acompte de 30 % est exigé pour valider la réservation.
- Le solde est à régler un mois avant l'arrivée.
- En cas de réservation de dernière minute, le paiement doit être effectué le jour même par virement instantané et est non remboursable.

La réservation est effective après acceptation du bail et du règlement intérieur transmis par Conciergerie Ô Pieds Nus.

### 4. Entrées et sorties des locataires

Entrée : à partir de 15h00 - Sortie : au plus tard à 11h00.

Lors de l'entrée, une empreinte bancaire de caution est effectuée par TPE (non prélevée sauf en cas de dégradation).

Le logement doit être rendu propre. Le barbecue doit être vidé et nettoyé, et le bac à verres vidé. En cas de dégradations ou non-respect du règlement, la caution peut être encaissée partiellement ou totalement.

Les fêtes sont interdites. Le respect du voisinage est obligatoire. Les logements sont nonfumeurs. Le linge fourni doit rester sur place.

1

#### 5. Modalités de facturation et reversement

Les prestations sont facturées en euros TTC selon le bail signé. Le reversement des sommes dues aux propriétaires s'effectue selon les modalités prévues au contrat. La TVA applicable à La Réunion est de 8,5 %.

#### 6. Tarifs

Les tarifs sont indiqués en euros TTC et peuvent varier selon la saison et les services choisis. Chaque tarif est justifié par un devis ou un bail de location.

#### 7. Annulation ou modification

Toute annulation doit être notifiée par écrit (mail ou SMS) :

- Annulation entre 30 et 14 jours : remboursement de 50 % de l'acompte.
- Annulation à moins de 14 jours : acompte non remboursable.
- Annulation à 5 jours ou moins : acompte et solde total dus.

En cas de force majeure (catastrophe naturelle, cyclone, etc.), l'acompte sera remboursé sous 30 jours.

## 8. Obligations du propriétaire

Le propriétaire s'engage à fournir un bail et un règlement signé avant l'arrivée des locataires, à mettre à disposition un logement en bon état et à reverser la taxe de séjour lorsque la réservation est prise par la conciergerie. Il s'engage à ne pas annuler une réservation et à collaborer de manière exclusive avec la Conciergerie Ô Pieds Nus.

#### 9. Responsabilité

La Conciergerie Ô Pieds Nus agit comme intermédiaire entre le propriétaire et le locataire. Sa responsabilité ne saurait être engagée en cas de dommages causés par le locataire, de vols, pannes, accidents ou force majeure. La conciergerie n'assure pas la surveillance des biens ni des piscines. Assurance professionnelle Hiscox – N° CONTRAT : HA RCP0514267.

## 10. Données personnelles

Les informations collectées sont utilisées uniquement pour la gestion des prestations, la facturation et le suivi client. Elles sont traitées conformément au RGPD et ne sont jamais revendues à des tiers.

#### 11. Force majeure

Aucune des parties ne pourra être tenue responsable en cas de non-exécution due à un événement de force majeure.

## 12. Réclamations et litiges

Toute réclamation doit être adressée à contact@conciergerieopiedsnus.com. En cas d'échec d'un règlement amiable, le litige sera porté devant le Tribunal compétent de Saint-Pierre, La Réunion